

Cartographie du secteur de la mode et des industries textiles

Les 10 étapes de la création d'entreprise

1- L'idée

Tout projet de création d'entreprise commence par une idée. Cette idée peut être le résultat d'une innovation, d'une nouvelle tendance ou de la volonté de proposer un nouveau produit ou service. La première chose à faire est de protéger son idée (droits d'auteur, brevet, etc...) et de vérifier son originalité.

2- Le projet

L'idée reste abstraite, il va falloir la transformer en projet pour l'ancrer dans la réalité. C'est un travail d'écriture qui va permettre de définir et de formuler le projet. Plus que sa validité commerciale, c'est également la motivation et les contraintes personnelles qu'il faut prendre en compte : de combien de temps dispose-t-on pour l'activité ? Les compétences requises sont-elles réunies ? Le projet est-il soutenu par l'entourage ? L'apport financier est-il suffisant ? Etc.

3- L'étude de marché

Après avoir vérifié la cohérence du projet avec les contraintes et les atouts personnels, il s'agit maintenant de s'assurer de sa faisabilité commerciale en réalisant l'étude de marché. Celle-ci doit permettre de :

- connaître les tendances du marché, ses acteurs
- fixer des hypothèses de chiffre d'affaire
- déterminer une stratégie commerciale
- obtenir des éléments réalistes pour établir un budget prévisionnel.

4- Les prévisions financières

Les prévisions financières ont pour objectif de vérifier la viabilité du projet de création de l'entreprise. A chaque fonction de l'entreprise (acheter, stocker, fabriquer, prospecter, vendre, ...), il est nécessaire de faire correspondre un coût. Cela permettra de déterminer la somme minimum nécessaire pour lancer l'entreprise et évaluer sa rentabilité.

5- Trouver des financements

Pour fonctionner, une entreprise a besoin d'un capital de départ. Si la majorité des créateurs investissent eux-mêmes dans leur entreprise, il est rare de disposer de tous les fonds suffisants. Faire appel à des financeurs est souvent incontournable.

Plusieurs possibilités s'offrent au créateur : la subvention, le financement participatif, le prêt bancaire, l'ouverture à des investisseurs, etc... La solution finale est souvent une combinaison de ces différentes possibilités.

6- Les aides

Il existe un certain nombre d'aides publiques (Etat, collectivités territoriales) à la création d'entreprise. Celles-ci peuvent être de différentes natures : financières, sociales, fiscales, de conseil, etc.

7- Choisir un statut juridique

Cette étape consiste à donner un cadre juridique au projet de création d'entreprise afin de le réaliser en toute légalité. Quelle que soit l'option choisie entre l'entreprise individuelle ou la création d'une société, elle déterminera les conditions de responsabilité, de régime social, d'imposition. Il importe de bien se renseigner avant de choisir ce qui sera le plus adapté au projet.

8- Les formalités de création

Les formalités administratives consistent à déclarer l'activité et à demander l'immatriculation de l'entreprise. Une fois réalisées, ces formalités attestent de l'existence légale de l'entreprise.

9- Installer l'entreprise

Trouver des locaux adaptés à l'activité de l'entreprise et les aménager sont des actions importantes pour bien démarrer. Il faut également assurer ces locaux, prévoir le fonctionnement de l'entreprise, éventuellement recruter, etc...

10- Les premiers mois d'activité

Le premier objectif est de vendre. Pour cela, le développement des actions commerciales est essentiel : publicité, prospection. S'il s'agit de se faire connaître pour remplir le carnet de commandes, il faut également veiller à garder l'équilibre pour ne pas être dépassé. C'est aussi le début des premières échéances, la maîtrise du budget prévisionnel est donc de mise.

Source : APCE – Agence pour la création d'entreprise - <http://www.apce.com/>